

DOCUMENT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES CONFORME A L'ADR

1. Expéditeur : CYCLEUROPE INTERNATIONAL Chez LA BOUTIQUE DU VELO RN13/16Q AVENUE SIMON VOUET 78560 LE PORT MARLY	2. Numéro du document de transport : N°	Page 1/1
3. Référence de l'expéditeur : <div style="text-align: center;">/</div>		
4. Numéro de référence du transitaire : <div style="text-align: center;">/</div>		
6. Destinataire : CYCLEUROPE INTERNATIONAL 161 rue Gabriel Peri 10104 ROMILLY SUR SEINE	5. Transporteur commissionné : 6. Mentions particulières :	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES DANGEREUSES	COLIS			QUANTITÉ TOTALE	
7- N° ONU - Désignation officielle de transport - Code de classification (classe 1) et/ou N° modèle d'étiquette - Groupe d'emballage (le cas échéant) - Code tunnel	8- NOMBRE DE COLIS	9- DESCRIPTION DES COLIS	10- POIDS NET UNITAIRE (Kg)	11- MASSE BRUTE DE MD (Kg)	12- MASSE BRUTE TOTALE (Kg)
UN 3480, PILES AU LITHIUM IONIQUE, 9, , (E)	1	caisse carton (4G)	4,75	4,75	5,25

CONTACT EN CAS D'URGENCE : **/MR BROGGI DIDIER 03-25-39-39-43**

Exemptions liées aux quantités transportées par unité de transport (chap. 1.1.3.6 de l'ADR) :

	Quantité totale de marchandises dangereuses par catégorie de transport (L ou Kg)	Coefficient	Quantité totale pondérée	Quantité totale pondérée de marchandises dangereuses par unité de transport (catégorie de transport 1,2 et 3) 14,3
Catégorie 0	0,0	> 1000	0,0	
Catégorie 1	0,0	50	0,0	
Catégorie 2	4,8	3	14,3	
Catégorie 3	0,0	x 1	0,0	
Catégorie 4	0,0	Illimité	0,0	

La quantité totale pondérée de marchandises dangereuses par unité de transport NE DÉPASSE PAS 1000.

<p>DÉCLARATION DE L'EXPÉDITEUR : Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessus de façon complète et exacte par la désignation officielle de transport et qu'il est convenablement classé, emballé, marqué, étiqueté, placardé et à tous les égards bien conditionné pour être transporté conformément aux réglementations internationales et nationales applicables.</p> <p>ENGAGEMENT DE L'EXPÉDITEUR : Je certifie, - avoir observé les obligations qui me sont faites à l'article 4 de l'arrêté TMD. - respecté les prescriptions du chap. 1.4.2.1 de l'ADR. - si je suis responsable du chargement, m'être conformé aux prescriptions du chap. 1.4.3.1 de l'ADR.</p>	<p>ENGAGEMENT DU TRANSPORTEUR : Je certifie, - si je suis responsable du chargement, m'être conformé aux prescriptions du chap. 1.4.3.1 de l'ADR. - avoir observé les obligations qui me sont faites par de l'arrêté TMD. - m'être conformé aux prescriptions du chap. 1.4.2.2 de l'ADR. - disposer des les consignes écrites de sécurité selon l'ADR (chap. 5.4.3).</p>
22. Nom de la société réalisant l'expédition : CYCLEUROPE INDUSTRIES	22. Nom de la société réalisant le transport :
Nom et qualité du déclarant BROGGI DIDIER	15. N° d'immat. du véhicule : / 16. Numéro(s) de scellement : /
Lieu et date : ROMILLY, 11/03/2021	Lieu et date :
Signature du déclarant	Nom et Signature du conducteur